



Guide de référence pour les parents 2017-2018

Bonjour chers parents,

Voici un document qui vous servira de guide afin de répondre à plusieurs questions. Nous vous conseillons fortement de le consulter régulièrement. Vous trouverez aussi ce document et beaucoup d'autres informations sur le site de l'école en passant par le site de la commission scolaire des sommets : <http://www.csdessommets.qc.ca>



Téléphone

- Nous avons des boîtes vocales reliées à notre téléphone. N'hésitez pas à laisser un message que ce soit le jour ou la nuit...
- Les enfants peuvent utiliser le téléphone du secrétariat **uniquement** en raison de force majeure.
- Autant que possible, informer votre enfant de tout changement d'horaire **avant qu'il quitte la maison**.

Voici les différents numéros de boîtes vocales :

Secrétariat de l'école	819 826-2121, poste 0
Service de garde	819 826-2121, poste 15820
Cafétéria Nutri-Actifs	819 826-6373

Absentéisme et retard

- Si votre enfant ne vient pas à l'école, vous devez signaler son absence en téléphonant le matin ou au début de l'après-midi s'il y a lieu. N'hésitez pas à laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat ou par courriel à l'adresse pleincœur@csdessommets.qc.ca.

Bonjour, je suis Martine Lajoie, la maman de Sophie Lajoie, 2^e année. Elle sera absente aujourd'hui, 12 mai, toute la journée parce qu'elle a la gastro.



Coupon-réponse et messages écrits

- Nous remettons régulièrement des messages écrits. Parfois, vous devez compléter un coupon-réponse. Lisez-le, signez-le et retournez-le, par votre enfant, le plus tôt possible. Cela le sécurisera.
- Pour communiquer une information précise à l'enseignant, faites-le par **écrit ou par courriel**. Pour obtenir un rendez-vous avec l'enseignant, communiquez avec le secrétariat.
- Pour signaler un oubli, un besoin ou une demande particulière, communiquer avec le secrétariat.
- Pour aider votre enfant à se rappeler où il doit se rendre le midi ou le soir, lui remettre un mémo.

Circulation dans l'école

- Pour des raisons de sécurité, une caméra est installée à l'entrée de la porte principale. Vous devez sonner afin qu'on vous ouvre la porte. Il se peut que la secrétaire soit occupée, soyez patients et respectez les heures d'ouverture du secrétariat (8h00 à 11h45 et 12h45 à 16h00)
- Les parents qui se présentent à l'école doivent passer par le secrétariat en tout temps.

- Si votre enfant a oublié quelque chose à la maison, vous pouvez vous présenter à l'école aux heures d'ouverture du secrétariat et nous lui remettrons nous-mêmes ses effets personnels. À l'inverse, si votre enfant a oublié des effets personnels dans sa classe ou dans son casier, il devra attendre au lendemain pour les récupérer.
- Après les heures de classe, il n'est pas possible de circuler dans l'école et ce, pour des raisons de sécurité.

Circulation à l'extérieur

- Afin d'assurer des déplacements sécuritaires, les parents doivent attendre leur enfant sur le trottoir près de l'entrée du service de garde. Nous exigeons que vous demeuriez à l'**extérieur de la cour**, cela nous permet de voir rapidement si un intrus se trouve sur notre territoire.
- La cour extérieure est **strictement réservée aux élèves du service de garde jusqu'à 17 h 30 tous les jours de la semaine**. Il est également défendu d'y circuler à bicyclette pendant les heures de fréquentation scolaire.

Circulation automobile

- Tous les parents qui viennent chercher ou reconduire les enfants le matin, le midi et le soir doivent utiliser la **7^e avenue**. L'accès au débarcadère d'autobus est interdit en tout temps.
- Si vous débarquez votre enfant et que vous quittez immédiatement, veuillez utiliser la zone débarcadère sur la 7^e avenue. Si vous avez à stationner votre voiture pour quelques minutes, veuillez utiliser le secteur dépassé la zone du débarcadère.
- Si vous arrivez en retard, nous apprécierions que vous accompagniez votre enfant au secrétariat de l'école. Le stationnement se trouve dans la rue. Le devant du secrétariat est réservé au service d'incendie.



Surveillance

- Ce sont les enseignants(es) et les surveillantes qui assument la responsabilité des élèves le matin, aux récréations, le midi ainsi qu'au départ des autobus. Si vous désirez discuter avec un(e) enseignant(e) ou une surveillante, **prenez rendez-vous en d'autres temps** avec la personne concernée afin de permettre au personnel d'effectuer une surveillance efficace.

Heure d'arrivée à l'école

- Nous assumons la surveillance des élèves le matin à partir de **8 h 05**. Il n'y a pas de surveillance avant cette heure et il demeure de votre responsabilité que votre enfant arrive après 8 h 05. Les élèves qui dînent à la maison seront accueillis à compter de **12 h 45**.

Collations

Au cours de la matinée, un moment est prévu pour que les enfants prennent une collation. Chaque enfant doit apporter une collation de la maison. Des collations sont aussi offertes à la cafétéria au coût de 0.75 \$. Prendre note que **les seules collations acceptées sont des fruits frais** (pomme, banane, orange, fraise, etc.), **des légumes frais** (céleri coupé, carotte, poivrons, chou-fleur, etc.), **compote aux fruits, salade de fruits, jus de légumes ou 100% fruits ainsi que des produits laitiers** (fromage, yogourt).

Heure du dîner

Général

- Vous devez nous informer par écrit lorsque votre enfant doit prendre un médicament. Vous devez préalablement avoir signé la feuille d'autorisation d'administration de médicaments.
- Vous pouvez communiquer avec les surveillants en laissant un petit mémo dans la boîte à dîner de votre enfant.

Dîner à l'extérieur

- **L'élève qui dîne à l'extérieur ne peut revenir à l'école qu'à compter de 12 h 45.**
- Les élèves peuvent dîner à l'extérieur sans être accompagnés par un adulte seulement si les parents transmettent par **écrit** une autorisation signée qui sera remise à l'enseignant. En aucun temps, la secrétaire ne fera un suivi téléphonique pour obtenir des autorisations verbales pour un dîner à l'extérieur de l'école.

Boîte à lunch

- Nous vous encourageons à continuer à bien préparer le dîner de votre enfant. Les boissons gazeuses, les croustilles et les friandises sont interdites.
- Nous vous rappelons que les contenants de verre sont interdits afin d'éviter les accidents fâcheux (ex. : pot de bébé, bouteille de jus, etc...).
- La boîte à lunch est déposée sur une tablette et non dans un réfrigérateur. Nous vous invitons donc à congeler les jus ou à y mettre un bloc réfrigérant pour conserver la fraîcheur des aliments.
- Nous avons des fours micro-ondes à l'école pour les repas à **réchauffer**. S.V.P. bien identifier les plats. De plus, veuillez noter que les repas surgelés ne sont pas décongelés au micro-onde. Il faut donc les dégeler à l'avance.
- Il est très important que les enfants reprennent leur boîte à lunch à la fin de la journée afin d'éviter la prolifération des bactéries dans l'école. À la fin de la semaine, la boîte à lunch sera jetée.



Dîner oublié

- Il arrive parfois que des enfants oublient leur lunch à la maison ou dans l'autobus. Ceux-ci doivent nous avertir le plus tôt possible afin que nous puissions vous rejoindre rapidement. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir lui porter, nous enverrons votre enfant dîner à la cafétéria de l'école à vos frais. Par contre, si vous venez porter la boîte à lunch, bien vouloir la laisser au secrétariat. S.v.p. l'identifier au nom de votre enfant. Merci !

Sorties après la classe

- Tous les enfants retournent directement à l'endroit prévu par les parents. Que ce soit par autobus ou à pied, nous n'autorisons aucun enfant à se rendre chez un ami. La sortie des classes se fait à 15h01. Si un déplacement différent est prévu, écrire un mémo pour l'enseignant(e) et laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat au plus tard à 14 h. Pour les enfants qui fréquentent le service de garde, veuillez laisser également un message sur la boîte vocale du service de garde.

Transport

- À la fin de la journée, si votre enfant est transporté par autobus et qu'exceptionnellement il ne le prend pas, l'enseignant(e) doit en être informé(e) par écrit **ainsi que le service de garde pour les élèves qui utilisent ce service après les heures de classe**.
- Il est interdit pour un enfant de prendre un autobus autre que celui indiqué sur son laissez-passer, même pour une seule journée. Si vous avez une demande à formuler pour une deuxième adresse pour son transport scolaire, veuillez communiquer avec le secrétariat.

- L'élève qui ne respecte pas les règlements relatifs au transport, risque de **perdre son droit de prendre l'autobus** pour un certain temps. Un rapport de comportement sera transmis aux parents en cas de non-respect des règles à suivre dans l'autobus.



Fermeture de l'école

- La journée qui fait l'objet de suspension des cours (tempête ou forces majeures) devient alors une journée pédagogique et sera reprise à une date ultérieure prévue à cet effet au calendrier scolaire.
- Veuillez également noter que la Commission scolaire des Sommets ne prévoit aucun retour hâtif en cours de journée, à moins d'une situation exceptionnelle. Dans un tel cas, l'école s'assurera au préalable de la présence d'un parent à la maison avant de retourner votre enfant. Sinon, celui-ci demeurera à l'école. Cette orientation fait suite à la collaboration reçue des villes, des municipalités et de Transport Québec concernant le déblaiement des voies de circulation empruntées par les autobus scolaires, à l'entrée ou à la sortie des classes.

Tenue vestimentaire

- L'élève doit être vêtu d'une façon convenable et décente. Les vêtements doivent être appropriés pour apprendre et jouer à l'école. Il est particulièrement important de privilégier le port de chaussure adéquate pour la circulation dans les corridors et les escaliers de même que pour profiter, en toute sécurité, des aires de jeux extérieurs. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les vêtements interdits, veuillez consulter le code de vie de l'école.
- Pour circuler dans l'école, **voir à ce que votre enfant n'oublie pas ses souliers à la maison.**
- Attention aux changements de température ! Voir à ce que votre enfant soit habillé selon les hauts et les bas de « Dame Nature ».



Objets de la maison

- Pour éviter toute situation conflictuelle entre les élèves, nous désirons avertir les parents que les jeux ou autres objets ne sont pas admis à l'école à moins d'entente avec l'enseignante ou l'enseignant. Si votre enfant apporte ce genre d'objet (cartes de toutes sortes, figurines, jeux électroniques, etc...), nous serons dans l'obligation de lui retirer.
- **Nous ne sommes pas responsables des bris, des objets perdus ou des vols.**
- Si votre enfant apporte à la maison un objet qui ne lui appartient pas, il est important de le retourner à l'école.

Objets perdus

- Pour éviter la perte d'objets ou de vêtements, veuillez y inscrire le nom de votre enfant. Chaque année, beaucoup d'objets et de vêtements ne sont pas réclamés. Invitez votre jeune à bien vérifier, aux endroits désignés, si l'objet perdu s'y trouve.
- Après un certain temps et pour une question d'hygiène, nous devons nous en départir.

Merci de votre collaboration !